

# COLLEGE DE L'AUTORITE DE REGULATION DES JEUX EN LIGNE

## DECISION N° 2010-113 EN DATE DU 7 OCTOBRE 2010

Le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne notamment son article 34 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne notamment ses articles 13 et 14 ;

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** – Sur proposition de son président, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne décide de constituer une commission spécialisée ayant pour sujet de réflexion : « l'impact de l'ouverture sur la demande » et habilitée à formuler des recommandations en la matière.

**Article 2** – Mme Dominique LAURENT et M. Laurent SORBIER, membres du collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne assureront une présidence semestrielle de cette commission.

**Article 3** – Cette commission spécialisée est composée des personnalités qualifiées suivantes :

- Mme Justine ATLAN, directrice de l'association E-enfance
- M. Bernard BENHAMOU, Délégué aux usages de l'Internet
- M. Emmanuel BERETTA, Journaliste au *Point*
- M. Charles COLLIN, Vice-président du Club des Clubs
- M. Jean-Pierre COUTERON, Président de l'Association nationale des intervenants en toxicomanie et en addictologie (ANITeA) et de la Fédération des acteurs de l'alcoologie et de l'addictologie (F3A)
- M. Olivier GERARD, Coordonateur à l'Union nationale des associations familiales
- M. Michel LEJOYEUX, Professeur de médecine à l'université Paris-VII, chef du service de psychiatrie et d'addictologie à l'hôpital Bichat (AP-HP)
- M. Stéphane MARTIN, Directeur général de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP)
- M. Christian SCHMIDT, Président de l'Association européenne de neuroéconomie

**Article 3** – Le directeur général de l'Autorité est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Autorité de régulation des jeux en ligne.

Fait à Paris, le 7 octobre 2010 ;

**Le président de l'Autorité de régulation des jeux en ligne**

Jean-François VILOTTE